



1

Jours

Le partenariat entre collectivités et associations

dans SECTEUR PUBLIC - GESTION ET ORGANISATION / Réf : PUBLI-GEOR-14

Objectifs de la formation

- Sécuriser les relations villes-associations
- Maintenir la vitalité du tissu associatif
- Examiner l'évolution du cadre juridique

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Identifier le contexte de la mutation des relations villes-associations

2. Examiner l'organisation et le fonctionnement des associations

- Règles d'organisation et de fonctionnement
- Les ressources des associations
- Les associations d'utilité publique

3. Identifier les enjeux du partenariat

- Pour la collectivité
- Pour les associations

4. Définir le cadre juridique sécurisant la relation

- De la loi du 5 juillet 2000 à la loi sur l'économie solidaire et sociale (loi ESS) de 2014
- Les différentes formes de subventions

5. Identifier les risques du partenariat

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274

GROUPE
LEXOM

LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :

LEXOM

someformpro
formation professionnelle

supipgv
école supérieure

BIO
FORMATION

DEFI3
TRANSFORMER VOS RESSOURCES EN FORMATION

ALTERCLASS

IRFA

FRANCE CARRIÈRE



- Différents types de risques (juridico-financier, politique, pénal, fiscal...)
- Un risque particulier : la requalification en marché public
- Les zones à risque

Après-midi

6. Identifier le rôle et les missions de l'agent territorial dans la relation avec les associations

- Missions spécifiques
- Coordination entre les différents services impliqués

7. Identifier le rôle clé du contrat dans le cadre du management de la relation

- Finalités du contrat
- Processus d'élaboration

8. Examiner les méthodes et outils à privilégier

- Etablir un diagnostic concerté (état des lieux, objectifs, choix d'indicateurs, identification des besoins)
- Le plan d'action
- Les modalités de contrôle et de suivi : séquençage de l'évaluation

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible



Agents territoriaux concernés par le subventionnement des associations

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Les concepts théoriques seront dispensés par l'alternance de méthodes expositive et interrogative.
- Pour garantir une assimilation optimale, le formateur pourra également proposer des exercices pratiques.

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Elle pourra prendre l'aspect d'études de cas ou de quiz récapitulatifs.
- Des travaux pratiques évalués pourront également être menés si le thème de la formation et son contenu favorisent leur mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

